

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 22 MAI 2013****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 22 mai 2013*

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 26 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.